

Le Conseil économique social et environnemental (CESE) a adopté le 14 janvier 2015 un avis concernant les inégalités environnementales et sociales, se basant sur le fait que 80 % des inégalités de santé seraient liées à des facteurs sociaux et environnementaux.



Le Conseil économique social et environnemental (CESE) a adopté le 14 janvier 2015 un avis concernant les inégalités environnementales et sociales, se basant sur le fait que 80 % des inégalités de santé seraient liées à des facteurs sociaux et environnementaux.

Toutes les populations métropolitaines et des territoires d'Outre-Mer ne se trouvent pas dans une situation d'égalité face aux changements climatiques, aux pollutions, à la destruction des écosystèmes, à l'accès à l'énergie ou à l'eau potable. Dans son avis intitulé « Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques », publié le 14 janvier 2015, le CESE présente des préconisations opérationnelles en direction des pouvoirs publics et des acteurs.

Pour mieux connaître les interactions entre inégalités sociales et environnementales, le CESE préconise tout d'abord la création d'un observatoire intégré des inégalités environnementales, sur le modèle de l'observatoire de la précarité énergétique, et recommande d'inscrire systématiquement des objectifs de réduction des inégalités environnementales impactant la santé dans les plans régionaux de santé-environnement, renforçant ainsi le PNSE3. Le Conseil recommande aussi le renforcement des registres de santé publique et les analyses par cohorte.

En ce qui concerne la réduction des nuisances et plus particulièrement le sujet du bruit, le CESE estime indispensable de poursuivre la politique de réduction des nuisances sonores et de s'efforcer de lier points noirs de l'air et du bruit en points noirs environnementaux en se fondant sur des « études de zones » afin notamment d'identifier les secteurs les plus impactés par les pollutions et nuisances environnementales" et de "traiter les problèmes de façon transversale pour optimiser techniquement et financièrement les projets et les interventions". Le CESE préconise aussi de travailler sur la mise en cohérence des SCOT, des PLU et des Plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Il souhaite en outre que les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux soient compatibles avec les Schémas régionaux

de cohérence écologiques. Par ailleurs, il prône la réintroduction de la nature en ville, ce qui pourrait avoir des effets bénéfiques sur la qualité de l'environnement sonore, en développant les jardins familiaux ou bien encore en augmentant les surfaces de toitures végétalisées. Le CESE insiste également sur la nécessité d'assurer un environnement domestique sain et d'accorder au moins autant d'attention à l'humain qu'au bâti, ce à quoi pourrait aider une meilleure coordination entre les politiques et acteurs locaux des différents champs concernés laquelle permettrait un gain d'efficacité à moyens constants. Cette action en faveur d'un habitat décent "doit aller de pair avec la résorption de la précarité énergétique. Enfin, le CESE se déclare favorable à une fiscalité environnementale dans le cadre d'une réforme fiscale d'ensemble.

Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques - Projet d'avis voté le 14 janvier 2015 - www.lecese.fr